



APPEL A PROJETS

DEVELOPPEMENT DE L'ECO-INNOVATION EN AQUITAINE

SESSION 2009 – MODALITES

Le dispositif et ses bénéficiaires :

Afin de renforcer en Aquitaine l'offre de services, de technologies et d'équipements destinés à mesurer, prévenir, limiter et corriger les atteintes à l'environnement, le Conseil Régional d'Aquitaine, OSEO Aquitaine, l'ADEME, la DRIRE Aquitaine et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne lancent en collaboration avec Innovalis Aquitaine et avec le soutien du fonds FEDER

un appel à projets visant à soutenir les démarches innovantes individuelles ou collectives des entreprises régionales* :

- qui souhaitent réaliser un développement éco-innovant,
- qui se diversifient en créant de nouvelles éco-activités,
- qui mettent au point des produits éco-conçus,
- qui se lancent dans la mise en œuvre d'éco-technologies innovantes.

* entreprises ou établissements situés en Aquitaine, créés avant le 01/01/2008.

Les domaines prioritaires de l'éco-innovation en Aquitaine :

- **L'énergie :**
 - Efficacité énergétique (produits, systèmes et procédés innovants)
 - Production d'énergies renouvelables
- **La construction et l'aménagement durables :**
 - Efficacité environnementale des constructions (matériaux, systèmes, procédés..)
 - Aménagements et préservation de la ressource
- **La prévention des pollutions et des nuisances :**
 - Eco-conception de produits (du concept à l'éco-label)
 - Substitution des produits d'origine fossile ou de substances dangereuses dans les matériaux (dont biomatériaux)
 - Modes d'organisation ou de production durables (dont économie de la fonctionnalité et écologie industrielle...)
- **La gestion des déchets et des émissions polluantes :**
 - Valorisation et recyclage
 - Traitements in situ et "zéro-rejet"
 - Procédés innovants de stockage et de traitement (dont utilisation du CO₂)
- **Outils de mesure, d'évaluation environnementales ou d'aide à la décision :**
 - Systèmes intelligents de détection, mesure et contrôle, appliqués à l'environnement
 - Développement d'outils multi-critères d'aide à la décision (ACV, etc..)
 - Mutualisation de démonstrateurs et opérations pilotes (actions collectives)
 - Evaluation des éco-technologies innovantes

Une attention particulière sera portée aux projets mobilisant plusieurs entreprises et/ou faisant intervenir un laboratoire de recherche ou un centre technique



Pour répondre à l'appel à projets 2009 :

Les porteurs de projets peuvent télécharger les dossiers de candidature sur le site du Conseil régional d'Aquitaine (<http://les-aides.aquitaine.fr>), ou sur celui de l'un de ses partenaires (<http://www.ademe.fr/aquitaine> ; <http://www.oseo.fr/> ; <http://www.aquitaine.drire.gouv.fr/> ; <http://www.innovalis-aquitaine.org>....)

Les candidatures seront déposées **au plus tard le 6 janvier 2008**, directement sur le site :

<http://eco-innovation.aquitaine.fr>, accessible à partir du 1^{er} décembre 2008.

Pour que la candidature soit prise en compte, la fiche de demande (1^{ère} page) sera datée et signée puis adressée par courrier à :

Hélène Boisserie - Service Technologies de l'Environnement - Direction du Développement Durable et Solidaire - Conseil régional d'Aquitaine – 14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux cedex

La sélection des projets :

Le comité de sélection des projets composé du Conseil régional, de l'ADEME, d'OSEO, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la DRIRE avec la participation de l'agence INNOVALIS Aquitaine, prendra connaissance, en toute confidentialité, des dossiers déposés dès leur réception.

Ce comité se réunira **fin janvier** pour classer les candidatures qui seront orientées selon les cas :

- vers une instruction en vue d'un accompagnement financier par l'un des partenaires,
- vers un entretien complémentaire en présence des membres du comité, dans le cadre d'une série d'auditions qui sera programmée en **février 2009**,
- ou bien vers un accompagnement d'INNOVALIS Aquitaine pour finaliser le projet (recherche d'éventuels partenaires, plan de financement) et déposer un nouveau dossier de candidature.

Les porteurs de projets seront informés **début mars** des suites données à leur candidature.

Pour les dossiers sélectionnés soit directement, soit à l'issue des entretiens complémentaires, leur instruction pourra débuter sans délai (sous réserve de l'obtention d'éventuelles pièces administratives complémentaires).

L'accompagnement financier des projets lauréats prendra la forme d'une subvention ou d'une avance remboursable selon leur état d'avancement et la nature des dépenses à engager.

Pour tout renseignement ou assistance concernant les dossiers de candidature :

INNOVALIS Aquitaine - Christophe Raoux - Responsable projets *Environnement & Energie*
Tél. 05 56 15 11 84 - christophe.raoux@innovalis-aquitaine.org